

# ANCEMONT

**DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024**



## FETE DES POTIRONS

**VIDE-GRENIERS - RESTAURATION - VENTE DE POTIRONS**

Manifestation organisée par l'association L'avenir d'Ancemont

### REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Le vide-greniers se déroulera dans les rues Briquette - Grande Rue - La Ruelle
- ✓ La restauration pour les visiteurs et les brocanteurs se tiendra sur la place arrière de la salle des Fêtes
- ✓ Les emplacements seront prioritaires aux riverains des rues Briquettes et Grande Rue devant leur pas de porte en se manifestant avec ce bulletin de participation avant le dimanche 29 septembre 2024.
- ✓ Le prix du mètre linéaire est fixé à 1€00 pour les habitants d'Ancemont et 1€50 pour les exposants d'autres communes.
- ✓ Les emplacements seront délimités par tranche de 5 mètres (soit 5M, 10M, 15M, 20M, 25M, 30M, etc...)
- ✓ Tout emplacement « riverain » non réservé avant le 29 septembre 2023 sera à la disposition des organisateurs
- ✓ Aucune vente de produits de restauration tels que boissons, frites, saucisses, crêpes, glaces ne sera autorisée. Aucune vente de potirons et autres cucurbitacées ne sera autorisée. **Ces ventes étant réservées à l'association L'Avenir d'Ancemont.**
- ✓ Les organisateurs dégagent toutes responsabilités envers les exposants concernant les vols, les dégradations pouvant subvenir aux produits exposés. Il en est de même pour toute cause pouvant entraîner une recherche de responsabilité civile.
- ✓ L'ouverture des placements se fera à partir de 6H30 et jusqu'à 8H00. Le repli des stands ne sera autorisé qu'à partir de 17H00. Tout exposant devra laisser son emplacement propre après son départ.
- ✓ L'ouverture du vide-greniers aux chineurs se fera à partir de 7H30
- ✓ L'absence de l'exposant après 8h00 (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid...) ne donneront droit à aucun remboursement.
- ✓ Enfin, nous vous invitons à ne pas stationner vos véhicules, ni circuler dans les rues Briquettes-Grandes Rues-La Ruelle, le dimanche 01 octobre de 7h00 à 17H00. En cas d'accident, l'utilisateur ou l'exposant engage seul sa responsabilité.
- ✓ 1 arrêté municipal reprenant une partie de ces points est disponible en mairie ou sur place le jour du vide-greniers

### EMPLACEMENT et TARIF

Votre réservation ne sera pris en compte qu'à la réception de ce bulletin et de votre règlement

Merci de cochez votre choix

O HABITANT Ancemont                      Nbre emplacement de 5M -> ..... x 5€00 = .....

O EXPOSANT autres communes            Nbre emplacement de 5M -> .....x7€50 = .....

### BULLETIN DE RESERVATION

A retourner complété, validé, accompagné de votre règlement avant le 29 septembre 2024 à

Laurent PIERRON/Alexandra POREMBA – 29 rue du Four – 55320 ANCEMONT

Contact 06.30.23.27.75 après 18H00

NOM

PRENOM

ADRESSE

VILLE

TEL

Merci de **joindre impérativement** une copie de Pièce d'Identité avec votre bulletin.

Votre règlement joint    Espèces    Chèque (à l'ordre de L'avenir d'Ancemont)

Fait à

Signature

Le